

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la disposition analogue prévue à l'article 3.